

Activités de clubs de sports

35000 RENNES

SIRET : :  
CODE APE : 9312Z

décembre 2018

Période d'emploi : du 01/12/2018 au 31/12/2018

N° assuré social		Taux horaire	
Emploi	Personnel non cadre	Coefficient	
Qualification	Chargée de Mission	Indice de départ	
Convention	2511 - CCN du sport	Valeur du point	
	Groupe 4		
% ancienneté		Points d'ancienneté	
Points compétence		Complément minimum conventionnel	

Date du paiement : 31/12/2018  
Mode de paiement : Virement

SPECIMEN

SPECIMEN

SPECIMEN

Éléments	Quantité ou base	Montant
SALAIRE	151.67	2 000.00
SALAIRE BRUT		2 000.00

Congés payés			
	Acquis	Pris	Solde
N	10.68	0.50	10.18
N-1	0.00	0.00	0.00

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur
<b>SANTE</b>				
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	2 000.00			260.00
Obligatoire + option mensualis	2 000.00	0.29	5.80	26.80
<b>ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES</b>	2 000.00			30.00
<b>RETRAITE</b>				
Sécurité Sociale plafonnée	2 000.00	6.90	138.00	171.00
Sécurité Sociale déplafonnée	2 000.00	0.40	8.00	38.00
Complémentaire Tranche 1	2 000.00	3.90	78.00	117.00
<b>FAMILLE</b>	2 000.00			69.00
<b>ASSURANCE CHÔMAGE</b>				
Chômage	2 000.00			84.00
<b>AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR</b>				41.92
CSG NON IMPOSABLE	2 014.53	6.80	136.99	
CSG/CRDS IMPOSABLE	2 014.53	2.90	58.43	
<b>EXONERATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR</b>				-186.40
<b>TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS</b>			<b>455.57</b>	<b>696.85</b>
<b>RETENUES ET REMBOURSEMENTS DIVERS</b>				

## NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU

1 544.43

Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie

29.60

Impôt sur le revenu	Base	Taux personnalisé Taux non personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 648.39	2.60	42.86

## Net payé en euros

1 501.57

Les éléments relatifs au prélèvement à la source sont indiqués à titre d'information. Ce bulletin de paie préfigure celui qui sera mis à disposition à compter de janvier 2019.

Allègement de cotisations employeur	-222.40
<b>Total versé par l'employeur</b>	<b>2 696.85</b>

## CUMULS ANNUELS

Brut	Cotisations	Net imposable	Base plafonnée	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Part Patronale
8 000.00	1 841.28	6 574.55	8 000.00	606.68	0.00	2 787.40

Ce bulletin doit être conservé sans limitation de durée. Pour en savoir plus sur le bulletin de paie : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)  
Pour accéder à votre espace Compte Personnel d'Activité : [www.moncompteactivite.gouv.fr](http://www.moncompteactivite.gouv.fr)

3.00.64